



# Communiqué de presse

Le Directoire,

Paris. 15 avril 2008

## **A L'OCCASION DU CINQUIEME ANNIVERSAIRE DE SA MISE EN PLACE, LE CONSEIL DE SURVEILLANCE REAFFIRME SA NATURE D'INVESTISSEUR DE LONG TERME AU SERVICE DES FUTURS RETRAITES.**

Le Conseil de Surveillance du FRR s'est réuni ce jour. Il a approuvé les comptes annuels 2007 du Fonds certifiés sans réserves par ses commissaires aux comptes et a procédé, pour la deuxième fois de l'année, à un examen détaillé de la situation financière du FRR et de ses portefeuilles sur la base des analyses du Directoire et d'un avis de Comité de sélection des gérants s'agissant des mandats de gestion.

Le Conseil rappelle que dès 2003, lors de sa première délibération portant sur la politique d'investissement dont le législateur lui a confié la responsabilité, il a choisi d'investir la majorité de ses actifs (60% depuis 2006) en actions, car ces dernières rémunèrent mieux à long terme le risque pris par les investisseurs et contribuent aussi au financement de l'économie et des entreprises. Ce choix, identique à celui qu'ont fait tous les fonds étrangers comparables est la conséquence directe de l'horizon d'investissement très long du FRR qui est un fonds d'accumulation au bénéfice des futurs retraités français entre 2020 et 2040 et dont les premiers décaissements ne peuvent légalement intervenir avant 2020.

Ce faisant le Conseil a explicitement considéré et admis que « *ce souci d'optimisation à long terme n'exclut pas d'éventuelles fluctuations importantes, à court terme, de la valeur des actifs financiers du FRR* »<sup>1</sup>. C'est la raison pour laquelle la mesure de la performance du Fonds ne doit pas se faire sur la base d'indicateurs de court terme mais reposer sur une performance annuelle moyenne calculée depuis le démarrage de ses investissements en juin 2004, comme l'a souligné le Directoire dans un récent communiqué de presse du 9 avril dernier. L'objectif du Fonds est ainsi de dégager une performance moyenne de 6.3% par an. Les données les plus récentes fournies au Conseil montrent que cet objectif de long terme est toujours tenu grâce en particulier à ce choix en faveur des actions qui a été particulièrement positif entre 2004 et mi 2007 et a permis d'amortir les conséquences du choc boursier d'ampleur mondiale que nous connaissons.

Ce contexte et ses incertitudes incitent naturellement les instances du Fonds à une vigilance renforcée dans le suivi de la politique d'investissement mais ne conduisent pas à anticiper le réexamen de l'allocation stratégique prévu fin 2008-début 2009.

Le Conseil a, enfin, souhaité que le débat ouvert sur l'avenir du système de retraites de notre pays permette de clarifier le rôle et l'ambition que les pouvoirs publics lui assignent pour l'après 2020. S'appuyant sur une mise en place depuis 2003 dont le bilan est positif, le Conseil est convaincu que le FRR est un instrument indispensable et pertinent de solidarité entre les générations face aux conséquences du vieillissement démographique et que la poursuite jusqu'en 2020 de l'effort consenti depuis l'origine est de nature à lui permettre de jouer un rôle significatif dans la consolidation à long terme de notre système de retraites.

---

<sup>1</sup> Extrait délibération du Conseil du 2 avril 2003

